



LOGEMENT ET INFRASTRUCTURES : EAU SALUBRE POUR LES PREMIÈRES NATIONS

APERÇU

L'Assemblée des Premières Nations (APN) milite depuis longtemps pour les droits des Premières Nations à une eau salubre et à un traitement adéquat des eaux usées. Les principaux enjeux dans ce domaine, conformément au mandat donné par les Chefs en assemblée, sont les suivants :

- Abroger et remplacer la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations (LSEPPN)* (2013).
- Militer pour la participation des Premières Nations au processus de prise de décisions sur les questions relatives à l'eau, notamment en ce qui a trait à l'élaboration des lignes directrices sur la qualité de l'eau potable au Canada.
- Plaider en faveur d'un processus dirigé par les Premières Nations visant à créer une stratégie à long terme sur l'eau après l'an 2021.
- Militer pour une amélioration des lignes directrices et du protocole de Services aux Autochtones Canada (SAC) relatifs aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées.
- Surveiller et, sur demande, appuyer les recours des Premières Nations sur l'eau et les enjeux connexes.
- Rassembler les Premières Nations, particulièrement les dirigeants et les opérateurs de services d'eau, dans le cadre de forums nationaux comme le 3^e Symposium national annuel de l'APN sur

l'eau tenu à Toronto (Ontario) du 20 au 22 novembre 2019.

En 2013, la Loi sur la LSEPPN est entrée en vigueur malgré de nombreuses objections des Premières Nations. Les Premières Nations ont maintes fois demandé l'abrogation de la LSEPPN et son remplacement par une loi nationale sur l'eau créée par les Premières Nations.

SAC a répondu à ce plaidoyer en 2017, en proposant que l'APN prenne la tête de la conceptualisation, de l'élaboration, de la conception et de la mise en œuvre d'un processus de participation revu pour l'examen de la loi actuelle, y compris l'étude d'une élaboration conjointe d'une loi de remplacement pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées.

Mandatée par les Chefs en Assemblée par la résolution n° 88/2017, *Processus de mobilisation pour une loi sur la salubrité de l'eau potable dirigé par les Premières Nations*. L'APN a tenu son premier Symposium national sur l'eau et foire commerciale dans les territoires de la Nation des Salish de la Côte, du 6 au 8 février 2018, afin de renouveler et d'élargir le dialogue sur la façon d'aller au-delà de la LSEPPN. Conformément à son mandat, l'APN a également élaboré une proposition de financement pluriannuel pour s'assurer que le processus sera doté de ressources adéquates.

COMPTE RENDU DE L'APN

Novembre 2019

En s'appuyant sur le dialogue lancé au premier Symposium national sur l'eau, l'APN a préparé un document conceptuel décrivant diverses solutions pour l'élaboration conjointe d'une loi sur l'eau potable salubre et le traitement des eaux usées qui respecte les droits inhérents des Premières Nations et les lois autochtones, et qui honore l'esprit et l'intention de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ce document a été distribué et examiné avec le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI), les Chefs en Assemblée et le gouvernement fédéral.

Lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs sur l'examen des lois fédérales, les 1^{er} et 2 mai 2018, après avoir distribué le document conceptuel sur le processus d'élaboration d'un nouveau projet de loi fédéral sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations, la démarche privilégiée pour abroger et remplacer la LSEPPN a été déterminée et confirmée par les Chefs en Assemblée, au moyen de la résolution n° 01/2018, *Un processus dirigé par les Premières Nations pour élaborer une nouvelle loi fédérale sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*.

L'APN a créé le document intitulé *Concepts préliminaires pour la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* afin de définir les principes et les intérêts fondamentaux et de stimuler la discussion sur les éléments essentiels qui doivent être inclus dans ce travail. Le document a été présenté aux Chefs en assemblée à l'Assemblée générale annuelle du 26 juillet 2018 à Vancouver et a été formellement entériné par l'adoption de la résolution n° 26/2018, *Soutien aux concepts préliminaires en vue d'une Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*.

Conformément à la résolution n° 01/2018, *Un processus dirigé par les Premières Nations pour élaborer une nouvelle loi fédérale sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, et à la résolution n° 26/2018, *Soutien aux concepts préliminaires en vue d'une Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, l'APN a mené une mobilisation nationale pour orienter la législation sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations. Le Comité des Chefs sur la loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations est en cours de formation. Ce Comité appuiera le Groupe de travail mixte qui sera chargé d'élaborer un cadre provisoire sur la Loi sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations. Ce cadre provisoire, basé sur les résultats, les avis, les commentaires et les aspirations des Premières Nations collectés au moyen du processus national de mobilisation mené en 2019, sera ensuite présenté aux Chefs en assemblée au cours de l'année à venir pour examen et approbation.

Afin d'appuyer la mobilisation nationale, dirigée par les régions, sur une législation sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations, l'APN a rédigé un document de travail intitulé « *La vie et l'avenir : Réforme de la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations en 2019* ». L'APN a diffusé ce document à l'échelle du pays. De pair avec les « Concepts préliminaires », il a formé la base conceptuelle du processus national de mobilisation, dirigé par les régions, mené tout au long de l'année 2019.

S'appuyant sur le succès et le dialogue du premier Symposium national sur l'eau dans les territoires de la Nation des Salish de la Côte du 6 au 8 février 2018, l'APN a organisé le deuxième Symposium national et foire

COMPTE RENDU DE L'APN

Novembre 2019

commerciale sur l'eau à Niagara Falls (Ontario) du 26 au 28 février 2019.

Militer en faveur d'une participation concrète et significative à l'établissement de lois et de normes relatives à l'eau a mené à l'adoption d'une résolution d'urgence par les Chefs en assemblée à l'Assemblée extraordinaire des Chefs, tenue à Ottawa du 4 au 6 décembre 2018, relativement à la ligne directrice proposée par le Comité fédéral-provincial-territorial (FPT) concernant le 1,4 dioxane dans l'eau potable.

La résolution n° 98/2018, *Consultation de Santé Canada sur les lignes directrices*

concernant le 1,4 dioxane, ordonne à l'APN d'appeler Santé Canada à consulter les Premières Nations au sujet de cette ligne directrice et demande le financement intégral de ces consultations. De plus, la résolution appelle l'APN à envoyer des lettres au Comité FPT pour lui demander de consulter à nouveau les Premières Nations et d'adopter, notamment, le « principe de précaution » relativement à ce carcinogène potentiel. Conformément aux activités mandatées par la résolution n° 98/2018, l'APN a rédigé ces lettres et analyse actuellement les réponses de la ministre de la Santé et du Comité FPT.

COMPTE RENDU

Des séances nationales de consultation des Premières Nations dirigées par les régions ont eu lieu partout au pays au printemps et à l'été de 2019. Elles avaient pour but de cerner leurs besoins et leurs désirs relativement à l'abrogation et au remplacement de la LSEPPN. Au total, vingt-deux réunions ont été organisées à l'échelle du pays. Des centaines de Chefs, d'aînés, de jeunes, de citoyens, de conseillers et d'opérateurs de services d'eau des Premières Nations y ont participé. Les rapports finaux de chacune des régions sur ce processus de consultation ont été soumis au Secteur du logement et des infrastructures de l'APN, et un rapport national cumulatif sera bientôt finalisé.

L'APN affirme que les dirigeants des Premières Nations doivent être informés de l'évolution du processus d'abrogation et de remplacement de la loi fédérale sur l'eau des Premières Nations et qu'ils ont la possibilité d'évaluer ou d'avaliser ce processus. Par conséquent, en fonction des rapports finaux de

chacune des régions sur le processus national de consultation de 2019, l'APN a rédigé le document intitulé « Concepts préliminaires améliorés » qui se fonde sur les résultats du processus national de consultation pour convertir les idées, les actions et les processus des concepts préliminaires originaux de 2018 en actions concrètes visant l'abrogation et le remplacement de la LSEPPN. L'objectif fondamental était d'approfondir et de raffiner les nombreux concepts en cinq composantes exécutoires afin de convertir l'affirmation de nos droits relatifs à l'eau en un processus d'élaboration conjointe pour l'abrogation et le remplacement de la LSEPPN.

Ces concepts préliminaires améliorés ont été présentés au CCLI le 21 juillet 2019, avant l'Assemblée générale annuelle de 2019, et ont été adoptés par les Chefs en assemblée au moyen de la résolution no 14/2019, *Approbation des concepts préliminaires améliorés pour l'abrogation et le*

COMPTE RENDU DE L'APN

Novembre 2019

remplacement de la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations.

L'APN prévoit organiser de nouvelles séances de consultation à l'échelle du pays en 2020 pour continuer le dialogue et veiller à ce que les questions et préoccupations importantes soulevées durant les séances dirigées par les régions soient étudiées et considérées dans le cadre de l'examen d'une nouvelle loi nationale sur la gestion de l'eau des Premières Nations.

Stratégie à long terme des systèmes d'aqueduc et d'égout des Premières Nations après 2021

Le Secteur du logement, des infrastructures, de l'eau et des services d'urgence a appris que SAC doit soumettre au Cabinet fédéral une « Stratégie à long terme des systèmes d'aqueduc et d'égout des Premières Nations après 2021 » pour que le gouvernement débloque les fonds prévus pour les deux années restantes des 1,8 milliard de dollars sur cinq ans prévus pour les systèmes d'aqueduc et d'égout des Premières Nations dans le budget de 2016. En s'appuyant sur les recommandations et les commentaires du CCLI, l'APN a mené un processus de consultation préliminaire auprès des experts des Premières Nations, incluant des opérateurs de services d'eau, des Chefs, des membres du conseil et des chercheurs tout au long du mois d'octobre et au début du mois de novembre 2019.

L'objectif de cette évaluation préliminaire était d'identifier le type de questions que les Premières Nations doivent examiner afin d'établir des processus d'élaboration qui leur garantiront véritablement la possibilité de créer leur propre stratégie à long terme des systèmes d'aqueduc et d'égout après 2021 à l'échelle locale, régionale et nationale.

Le rapport final et les composants préliminaires de la stratégie à long terme des systèmes d'aqueduc et d'égout des Premières Nations après 2021 sont en cours d'élaboration.

L'APN a tenu son 3^e Symposium national annuel et foire commerciale sur l'eau. Le but était de déterminer ce qui se passera après le mois de mars 2021, date limite de l'engagement du gouvernement du Canada pour mettre fin aux avis à long terme concernant la qualité de l'eau dans les réserves. Le Symposium national de l'APN sur l'eau comportait des séances plénières, des ateliers et des occasions de dialogue pendant lesquels les Premières Nations ont eu l'occasion d'exprimer leurs points de vue sur les objectifs à long terme et les stratégies concernant les systèmes d'aqueduc et d'égout des Premières Nations après 2021.

Trois résolutions relatives à l'eau ont été adoptées depuis la parution du dernier compte rendu. Elles ont toutes été déposées et adoptées par les Chefs en assemblée à l'Assemblée générale annuelle de 2019. Ces résolutions sont les suivantes :

- Résolution n° 01/2019 : *Droits issus des traités et droits inhérents des Premières Nations relatifs à l'eau*
- Résolution n° 14/2019 : *Approbation des concepts préliminaires améliorés pour l'abrogation et le remplacement de la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*
- Résolution n° 53/2019 : *Droit de la personne à de l'eau potable salubre*

Des plans de travail ont été créés pour chacune de ces résolutions et des travaux ont été

COMPTE RENDU DE L'APN

Novembre 2019

entamés afin de réaliser les mandats énoncés par les Chefs en assemblée.

Pour veiller à ce que ces travaux tiennent compte des points de vue des jeunes, l'APN a organisé un groupe de réflexion des jeunes sur l'eau dans les territoires non cédés de la Nation des Salish de la Côte au mois d'août 2019. Trente-cinq jeunes de partout au Canada et des membres du Conseil des jeunes de l'APN ont participé à cette rencontre d'une durée de trois jours. Le rapport final de ce groupe de réflexion, ainsi que les prochaines étapes proposées par les jeunes, ont été présentés au 3^e Symposium national sur l'eau tenu à Toronto du 20 au 22 novembre 2019.

Enfin, à l'automne de 2019, l'APN a appris que l'équipe de gestion stratégique de l'eau de SAC entamait un examen technique des protocoles et des lignes directrices relatives aux systèmes d'aqueduc et d'égout des Premières Nations. Des plaidoyers immédiats et intenses alimentés par des commentaires du CCLI et, tout particulièrement, par l'équipe régionale des techniciens de l'eau, ont mené à un nouveau lancement de cet examen technique au milieu de septembre 2019. L'APN a constamment demandé plus de ressources pour que les Premières Nations puissent participer à cet examen et le diriger.

PROCHAINES ÉTAPES

La plus critique des prochaines étapes est de veiller à ce que les Premières Nations puissent orienter la stratégie à long terme de SAC qui sera présentée au nouveau Cabinet fédéral en mars 2020. Ce document permettra le déblocage des deux dernières années du poste de 1,8 milliard de dollars prévu pour les systèmes d'aqueduc et d'égout des Premières Nations dans le budget de 2016, ce qui est estimé à environ 720 millions de dollars.

L'APN a toujours affirmé que les Premières Nations auraient dû être mises au courant de cette retenue des sommes du budget de 2016 et que les Premières Nations devraient être en mesure de créer leurs propres stratégies à long terme des systèmes d'aqueduc et d'égout. Cette opinion a été confirmée par des dirigeants, des experts, des opérateurs de services d'eau et des chercheurs tout au long du processus d'évaluation préliminaire de cette question mené en octobre et en novembre 2019. Le rapport final de

l'évaluation préliminaire sera remis au CCLI dès que possible pour examen et évaluation.

Après un raffinement basé sur le 3^e Symposium national sur l'eau de la fin novembre, les composants préliminaires de la stratégie à long terme des systèmes d'aqueduc et d'égout des Premières Nations après 2021 seront résumés et présentés aux Chefs en assemblée à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de 2019 pour examen et, s'il y a lieu, ils seront entérinés au moyen d'une résolution.

En s'appuyant sur les évaluations préliminaires récemment terminées et les travaux à venir mentionnés plus haut, l'APN, en collaboration avec toutes les régions, élaborera une approche de mobilisation sur une Stratégie à long terme des systèmes d'aqueduc et d'égout des Premières Nations après 2021 qui sera mise en œuvre tout au long de l'année 2020.

En ce qui concerne l'abrogation et le remplacement de la LSEPPN, le Secteur de la

COMPTE RENDU DE L'APN

Novembre 2019

justice de l'APN examine actuellement un mandat rédigé par l'APN. Ce mandat décrira la création prochaine d'un cadre provisoire pour l'abrogation et le remplacement de la législation, basé sur les Concepts préliminaires améliorés conformément à la résolution n° 14/2019.

De plus, l'APN mettra sur pied un nouveau plan de mobilisation basé sur les rapports finaux de chacune des régions sur le processus de consultation de 2019 au sujet de la législation relative à l'eau. L'APN compte fournir des ressources préliminaires à toutes les régions au début de l'année 2020 pour leur permettre d'établir de nouveaux plans de mobilisation convenant à leurs Nations, en vue d'une consultation au printemps et à l'été de 2020.

